

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME


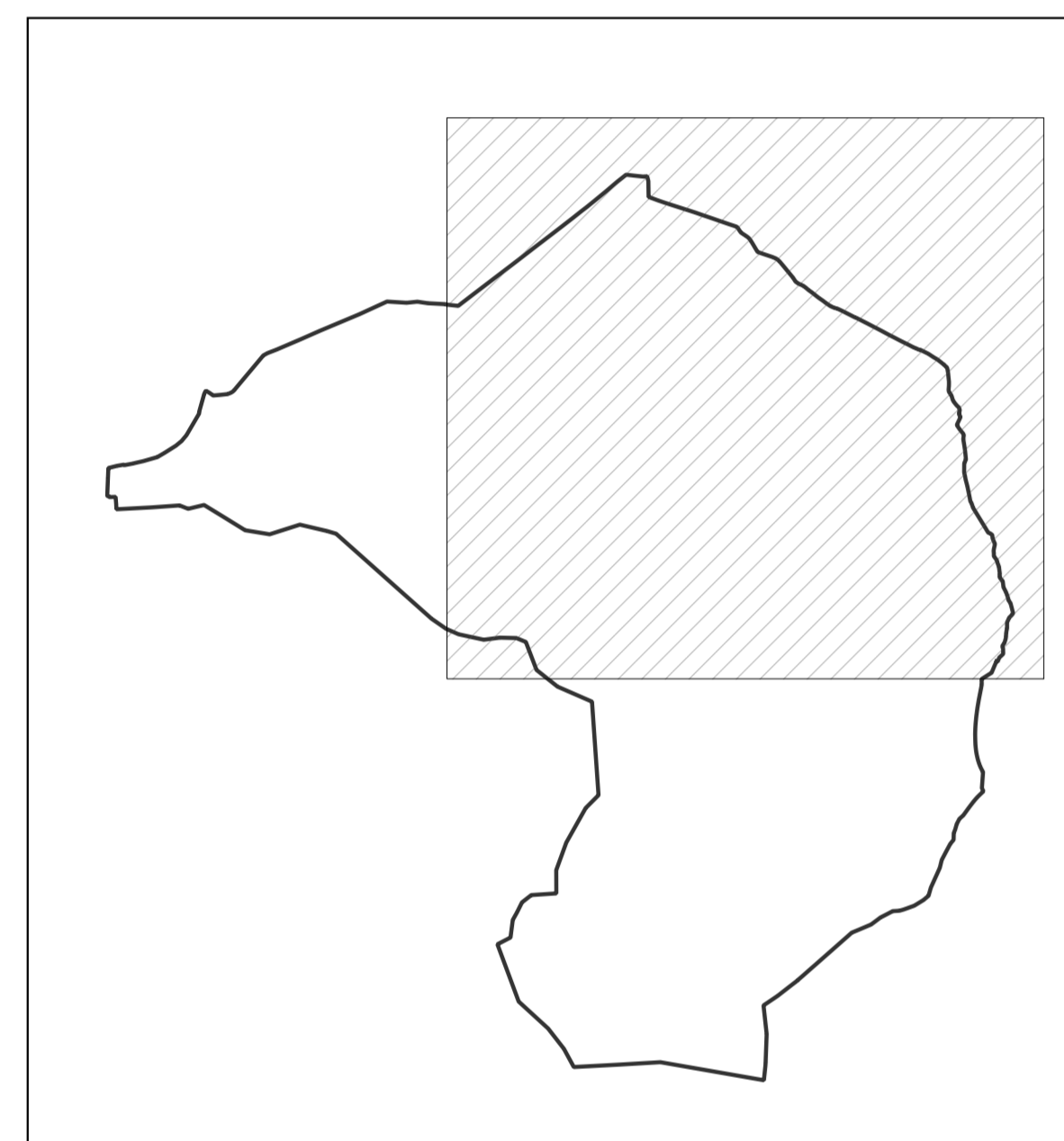


Partie Nord-Est

Procédure :  
Déclaration de  
Projet n°2



ECHELLE 1:3 000



LEGENDE :

- UC Indice de zone
- Limite de zone ou de secteur
- ▨ Espaces boisés classés
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Emplacement réservé - Logement
- ▭ Emprise constructible
- ▭ Polygone d'implantation
- ▨ Zone non aedificandi
- ▲ Bâtiment agricole identifié au titre de l'article L123-3-1
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du nouveau code de l'urbanisme
- ★ Eléments de paysage et de patrimoine protégés au titre de l'article L123-1-5-7
- ▨ Ilot bâti protégé au titre de l'article L123-1-5-7
- ▨ Jardin protégé au titre de l'article L123-1-5-7
- ▨ Restanques protégées au titre de l'article L123-1-5-7
- Eléments végétaux protégés au titre de l'article L123-1-5-7

